AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 28 avril 1865

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 28 avril 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation2 p. (471r, 472v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 28 avril 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43259

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction28 avril 1865
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireFavre, Jules (1809-1880)
Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin informe Favre qu'Oudin-Leclère lui a annoncé qu'Hébert, avocat d'Esther Lemaire, pourrait plaider à l'audience du jeudi 4 mai à Vervins. Il indique que l'on s'apprête aussi à nommer le notaire liquidateur le 3 mai devant la cour d'Amiens. Il sollicite le concours de Favre et lui demande de lui indiquer la provision à lui verser ou à verser à Lecoq de Boisbaudran. Il signale qu'il vient de recevoir une lettre de Lecoq de Boisbaudran et il précise son capital s'est accru de 250 à 300 000 F depuis la demande en séparation et qu'ainsi son intérêt est que l'évaluation des biens de la communauté se fasse à partir du jour de la demande.

Mots-clés

Construction, Consultation juridique, Finances d'entreprise, Finances personnelles, Procédure (droit)

Personnes citées

- Hébert [monsieur]
- Lecoq de Boisbaudran, André (1831-1868)
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
- Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u> Lieux cités

- Amiens (Somme)
- Vervins (Aisne)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 26/04/2023